

Industrie de la collecte de déchets

Document de discussion à l'intention des intervenants | Travail sécuritaire NB | Mai 2015

INTRODUCTION

Pour atteindre son but en matière de sécurité, soit « Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du nombre de blessures subies au travail », Travail sécuritaire NB a élaboré un certain nombre de stratégies, dont l'une est de **concentrer ses efforts sur les industries à risque élevé**.

Puisque l'industrie de la collecte de déchets est considérée comme une industrie à risque élevé, ce secteur recevra plus de soutien et de services. Depuis 2003, quatre travailleurs de l'industrie ont perdu la vie. De plus, presque la moitié des blessures entraînant une interruption de travail étaient graves en raison du type de blessure et du temps nécessaire pour que le travailleur blessé retourne au travail. Voici quelques statistiques :

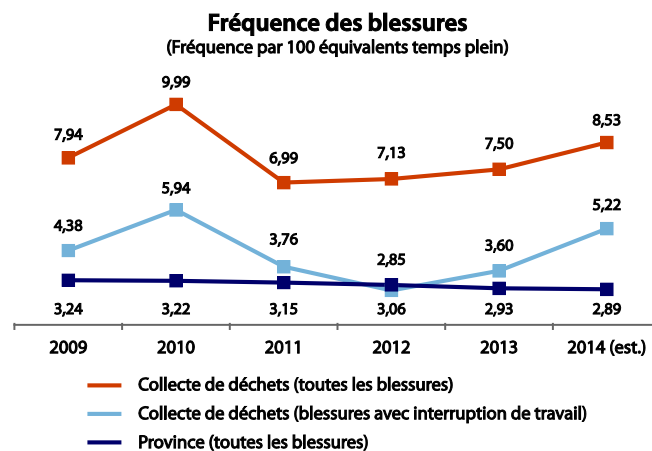
- Deux accidents mortels en 2003 : deux travailleurs frappés par un contenant à déchets
- Deux accidents mortels en 2010 : un travailleur frappé par un contenant à déchets et un frappé par un véhicule
- De 2009 à 2014 : 172 travailleurs de l'industrie ont subi des blessures :
 - 81 blessures sans interruption de travail
 - 91 blessures avec interruption de travail
- Dans 41 % des blessures avec interruption de travail, le travailleur s'est absenté du travail pendant plus de quatre semaines.

L'industrie de la collecte de déchets compte maintenant 31 employeurs et environ 356 travailleurs. Le nombre de travailleurs varie considérablement selon l'entreprise, avec huit entreprises comptant plus de 10 employés et de nombreuses petites entreprises n'ayant qu'un seul employé ou deux. Un total de sept municipalités s'occupent de leur propre collecte de déchets.

FRÉQUENCE DES BLESSURES

La fréquence des blessures signifie le nombre de blessures par 100 travailleurs (équivalents temps plein). En comparant la fréquence des blessures de l'industrie de la collecte de déchets avec la moyenne de la province, on peut constater que :

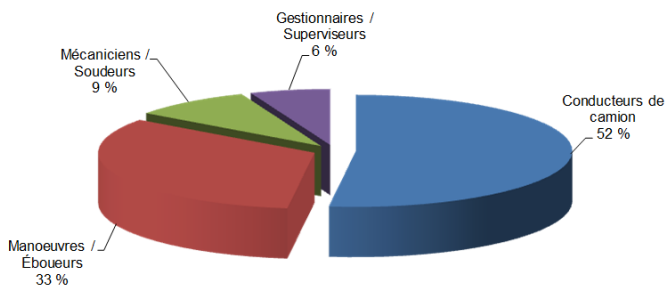
- la moyenne de la province baisse constamment;
- la fréquence des blessures de l'industrie de la collecte de déchets est à la hausse depuis 2011;
- la fréquence de l'industrie de la collecte de déchets est de 2,5 à 3,5 fois plus élevée que la moyenne de la province.



BLESSURES SELON LA PROFESSION

(2009 à 2013)

Des analyses ont indiqué que parmi les blessures au sein de l'industrie de la collecte de déchets, des éboueurs avaient subi 33 % des blessures et des conducteurs de camion, 52 %. Dans de nombreux cas, le conducteur de camion est également chargé de la collecte de déchets. Cela représente 85 % de toutes les blessures. Le 15 % qui demeure englobe des blessures qu'avaient subies des mécaniciens, des soudeurs ou des gestionnaires / superviseurs.

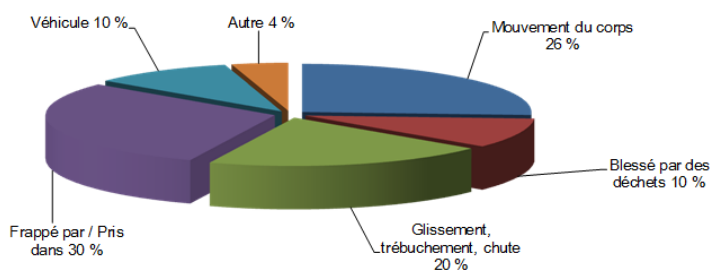


ÉVÉNEMENTS QUI ONT CAUSÉ UNE BLESSURE

(2009 à 2013)

Selon un examen des événements ayant causé les blessures, voici les causes déplorées :

- Mouvement du corps : soulever et lancer des déchets; se tordre; et effectuer des mouvements répétés et d'autres mouvements
- Frappé par ou pris dans : objets; produits chimiques; objets chauds; portes ou barrières; équipement; et frappé contre un équipement ou objet
- Véhicule : mouvement d'un véhicule, frappé par véhicule et accident de véhicule
- Glissement, trébuchement et chute : sortir de la cabine sans contact en trois points; sortir de la cabine ou quitter la plate-forme pendant que le camion est en mouvement; tomber d'un véhicule en mouvement; et tomber sur de la glace ou un terrain accidenté
- Autre : exposition à un environnement; exposition à un arc électrique ou à un incendie; et autres causes inconnues



NATURE DE LA BLESSURE

(2009 à 2013)

Environ la moitié des blessures que les travailleurs de l'industrie de la collecte de déchets ont subies étaient des lésions musculo-squelettiques qui comprenaient des entorses, des foulures, des déchirures et des hernies. Les coupures, les lacérations, les écorchures et les contusions viennent au deuxième rang des blessures les plus fréquentes, suivies des fractures et des lésions par écrasement.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

Voici des facteurs contributifs que révèlent les enquêtes sur des incidents qu'effectuent des agents de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB :

- un manque de sensibilisation aux pratiques de santé et de sécurité
- un manque de connaissance des facteurs de risque au travail
- une orientation et une formation inadéquates
- des inspections de véhicules irrégulières
- des inspections d'équipement mobile avant usage effectuées de façon non uniforme

BUTS DE LA STRATÉGIE

L'initiative a pour but de :

- réduire le nombre de blessures;
- réduire la gravité des blessures;
- promouvoir une culture de travail sécuritaire.

DÉFIS POSSIBLES RELATIVEMENT À L'APPROCHE D'UNE INDUSTRIE CIBLÉE

La mise en œuvre d'un plan d'action au sein d'une industrie présente certains défis, dont :

- des variations au niveau des entreprises de collecte de déchets
 - genre d'équipement utilisé
 - nombre d'employés
 - genre de clients desservis
 - déchets résidentiels ou commerciaux
 - région urbaine ou rurale
- certaines villes / municipalités qui assurent la collecte de déchets dans leurs limites
- des appels d'offres lancés par des commissions de services régionaux, des districts de services locaux et des municipalités, entraînant un manque d'uniformité quant aux exigences des contrats
- des changements fréquents aux contrats, qui ont un effet sur le lieu de travail
- l'évolution rapide de l'industrie

PLAN D'ACTION

En novembre 2014, Travail sécuritaire NB a élaboré un plan d'action pour l'initiative. Il l'a présenté aux intervenants par le biais de deux séances de consultation. Les intervenants ont accepté le plan et ont suggéré des ajouts. Le plan d'action modifié comporte quatre volets.

Premier volet

Prendre des mesures auprès des organismes qui assurent les services de collecte de déchets.

- Consultation initiale auprès des entreprises et des municipalités qui s'occupent de leur propre collecte de déchets afin :
 - d'expliquer l'initiative;
 - d'obtenir des renseignements sur les activités de l'entreprise;
 - de planifier une séance d'éducation et de sensibilisation personnalisée pour tous les travailleurs.
- Séance d'éducation et de sensibilisation personnalisée et matériel éducatif pour les travailleurs
- Suivis auprès des entreprises, au besoin
- Visites d'agents de santé et de sécurité, à l'aide de trois listes de contrôle pour l'inspection

Deuxième volet

Rencontrer les administrateurs des contrats (commissions de services régionaux, districts de services locaux et municipalités) afin de recommander des éléments de santé et de sécurité à intégrer aux contrats de collecte de déchets et assurer une uniformité quant aux exigences des contrats.

Troisième volet

Lancer une campagne de sensibilisation pour engager et informer les Néo-Brunswickois.

Quatrième volet

Collaborer avec les ministères provinciaux relativement aux recommandations suivantes :

- Inclure des exigences précises et uniformes en matière de santé et de sécurité dans les contrats de collecte de déchets
- Normaliser la collecte de déchets résidentiels partout au Nouveau-Brunswick, et ce, dans les régions urbaines et rurales

Engagement des intervenants à la sécurité
PRÉVENTION / CONFORMITÉ / RECOMMANDATIONS

